

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
24 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 24 novembre, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Suippes se sont réunis en séance ordinaire en mairie en vertu de la convocation qui leur a été adressée par M. François COLLART le Maire le 18 novembre 2022.

**Étaient présents :** François COLLART, Jacques BONNET, Natacha BOUCAU, Didier HEINIMANN, Sabine BAUDIER, Jean-Noël OUDIN, Jacques JESSON, Nathalie FRANCAERT, Laurent GOURNAIL, Mickaël ROSE, Manuel ROCHA GOMES, Corine LECLERC, Magali SALUAUX, Laurence TOURNEUR, Guillaume BOUTILLOT, Murielle GILHARD, Annie LEROY, Aurélie FAKATAULAVELUA, Sabrina DA CRUZ, Gabrielle MAUCLERT, Valérie MORAND, Martine LORIN, Patrick GRÉGOIRE, Jean-Noël DEZ, Alain CHAPRON.

**Absents :**

Nina HUBERT, Maxime VARIN

**Secrétaire de séance :**

Monsieur le Maire, invite l'assemblée à élire un secrétaire de séance : Madame Laurence TOURNEUR se porte volontaire pour remplir ces fonctions et est désignée secrétaire de séance.

**Compte-rendu de la séance du 23 octobre 2022**

L'ensemble du Conseil Municipal, ayant pris connaissance du compte-rendu de la séance du 23 octobre 2022 dispense le secrétaire de séance de lire en intégralité le compte-rendu inscrit sur le registre des délibérations.

Monsieur le Maire demande à chacun des conseillers présents s'ils ont des remarques ou observations à apporter au compte rendu de la séance précédente. Aucune remarque particulière, le compte-rendu de la séance du 23 octobre 2022 a donc été adopté à l'unanimité. Toutes les décisions prises sont adoptées.

Trois conseillères arrivées avec un peu de retard.

## INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

### DÉLIBÉRATION n° 2022-11-01 : Installation d'un nouveau conseiller municipal

Considérant la vacance d'un poste de conseiller municipal à la suite de la démission de Monsieur Charley MEURILLON.

Considérant que la cessation définitive des fonctions d'un conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer au suivant de la même liste la qualité de conseiller municipal ;

Madame Gabrielle MAUCLERT candidat venant immédiatement sur la liste menée par Monsieur François COLLART

Le Conseil municipal a pris acte à l'unanimité de l'installation comme conseiller municipal Madame Gabrielle MAUCLERT, et modifie en conséquence le tableau du Conseil municipal.

*Gabrielle MAUCLERT s'est présentée.*

*Monsieur le maire souligne que pour répondre à un besoin d'information. Il a été acté de convier un conseiller à chaque réunion de municipalité. Le conseiller présent dresse un compte-rendu et l'envoie aux membres du conseil municipal.*

### DÉLIBÉRATION n° 2022-11-002 : Modification des commissions municipales

Par délibération n°2020-07-004 du 22 juillet 2020, le Conseil municipal a adopté la création et la composition de 8 commissions communales permanentes. M. Charley MEURILLON a présenté sa démission le 20 octobre 2022, il est remplacé par Mme Gabrielle MAUCLERT. Il convient donc de procéder à son remplacement dans les commissions communales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-22 relatif à la formation des commissions ;

Considérant la nécessité de désigner les membres appelés à siéger au sein des différentes commissions en s'efforçant de rechercher la pondération politique reflétant au mieux la composition de l'assemblée délibérante ;

Considérant que les commissions présidées de droit par le Maire, désignent en leur sein, dès leur première réunion, un vice-président ;

Considérant qu'il peut être procédé à ces désignations par un vote à main levée.

Considérant l'acte de candidature de Mme Gabrielle MAUCLERT d'intégrer la commission Associations-Animation.

Il convient de mettre à jour la liste des différentes commissions. Les nouvelles commissions sont composées ainsi :

Finances	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Laurent GOURNAIL</li> <li>- Nathalie FRANCCART</li> <li>- Jacques JESSON</li> <li>- Didier HEINIMANN</li> <li>- Guillaume BOUTILLOT</li> <li>- Laurence TOURNEUR</li> <li>- Patrick GREGOIRE</li> <li>- Martine LORIN</li> </ul>
Ressources Humaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nathalie FRANCCART</li> <li>- Didier HEINIMANN</li> <li>- Mickaël ROSE</li> <li>- Valérie MORAND</li> <li>- Natacha BOUCAU</li> <li>- Murielle GILHARD</li> <li>- Martine LORIN</li> </ul>
Communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jacques BONNET</li> <li>- Aurélie FAKATAULAVELUA</li> <li>- Maxime VARIN</li> <li>- Sabrina DA CRUZ</li> <li>- Martine LORIN</li> <li>- Nina HUBERT</li> <li>- Laurent GOURNAIL</li> <li>- <b>Françoise RENARD</b></li> </ul>
Ecole-Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Natacha BOUCAU</li> <li>- Laurence TOURNEUR</li> <li>- Aurélie FAKATAULAVELUA</li> <li>- Guillaume BOUTILLOT</li> <li>- Corine LECLERC</li> <li>- Nina HUBERT</li> <li>- Martine LORIN</li> </ul>

Cadre de vie – Environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sabine BAUDIER</li> <li>- Laurence TOURNEUR</li> <li>- Martine LORIN</li> <li>- Nina HUBERT</li> <li>- Nathalie FRANCCART</li> <li>- Manuel ROCHA GOMES</li> <li>- Magali SALUAUX</li> <li>- Annie LEROY</li> <li>- Murielle GILHARD</li> <li>- <b>Françoise RENARD</b></li> </ul>
Travaux – Voirie –Bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jean-Noël OUDIN</li> <li>- Jacques JESSON</li> <li>- Manuel ROCHA GOMES</li> <li>- Mickaël ROSE</li> <li>- Valérie MORAND</li> <li>- Guillaume BOUTILLOT</li> <li>- Murielle GILHARD</li> <li>- Jacques BONNET</li> <li>- Patrick GREGOIRE</li> <li>- Didier HEINIMANN</li> <li>- Noël DEZ</li> <li>- <b>Denis CANTARUTTI</b></li> </ul>
Associations – Animation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Didier HEINIMANN</li> <li>- Magali SALUAUX</li> <li>- Jean-Noël OUDIN</li> <li>- Murielle GILHARD</li> <li>- Maxime VARIN</li> <li>- Mickaël ROSE</li> <li>- Sabrina DA CRUZ</li> <li>- Aurélie FAKATAULAVELUA</li> <li>- Annie LEROY</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gabrielle MAUCLERT</li> <li>- Noël DEZ</li> </ul>
Relations extérieures – Jumelage – Suippes dynamique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aurélie FAKATAULAVELUA</li> <li>- Nina HUBERT</li> <li>- Sabine BAUDIER</li> <li>- Natacha BOUCAU</li> <li>- Magali SALUAUX</li> <li>- Sabrina DA CRUZ</li> <li>- Jean-Noël OUDIN</li> <li>- Annie LEROY</li> </ul>

*Monsieur le maire rappelle qu'il est toujours possible de changer de commission(s).*

### **DÉLIBÉRATION n° 2022-11-003 : Motion sur les finances locales**

#### **Nos communes et intercommunalités doivent faire face à une situation sans précédent :**

Estimée pour 2022 et 2023 à environ 5,5%, l'inflation, à son plus haut niveau depuis 1985, va faire augmenter les dépenses annuelles de fonctionnement de plus de 5 Md€.

Les coûts de l'énergie, des produits alimentaires et des matériaux connaissent une hausse spectaculaire qui à elle seule compromet gravement l'équilibre des budgets de fonctionnement et les capacités d'investissement des communes et de leurs intercommunalités.

Enfin, l'augmentation de 3,5% du point d'indice, mesure nécessaire pour les agents territoriaux, ajoute une charge supplémentaire de 2,3 Md€ pour nos collectivités.

Après quatre ans de baisse des dotations de 2014 à 2017, la réduction des moyens s'est poursuivie depuis 2017 avec le gel de la DGF et la baisse chaque année des attributions individuelles pour plus de la moitié des collectivités du bloc communal.

Les projets de loi de finances et de programmation des finances publiques proposent de rajouter encore des contraintes avec la suppression de la CVAE et une nouvelle restriction des interventions des collectivités locales, à hauteur de 15 Md€ d'ici 2027, par un dispositif d'encadrement des dépenses comparable à celui dit de Cahors et visant un plus grand nombre de communes et d'intercommunalités.

**Les mesures de restriction financières imposées à nos communes ne se justifient pas : les collectivités ne sont pas en déficit et les soldes qu'elles dégagent contribuent au contraire à limiter le déficit public.** Les erreurs du passé ne doivent pas être reproduites : depuis 2014, la baisse cumulée des dotations, qui représente un montant de 46 Md€ a conduit à l'effondrement des investissements alors que les comptes de l'Etat n'ont fait apparaître aucune réduction de déficit : celui de 2019, juste avant la crise sanitaire, est resté au même niveau qu'en 2014 (3,5% du PIB).

#### **La commune de Suippes soutient les positions de l'Association de Maires de France qui propose à l'Exécutif :**

**- d'indexer la DGF sur l'inflation 2023,**

- **de maintenir l'indexation des bases fiscales** sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2022 (+6,8% estimés).
  - **soit de renoncer à la suppression de la CVAE, soit de revoir les modalités de sa suppression.**
  - **de renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement** de l'action locale.
  - **de réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA.**
  - **de rénover les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL** pour permettre une consommation des crédits votés en lois de finances. En particulier, la commune de Suippes demande la suppression des appels à projets, et, pour l'attribution de la DSIL, l'instauration d'une commission d'élus et la transmission des pouvoirs du préfet de région au préfet de département. Cette même logique doit prévaloir pour l'attribution du « fonds vert ».
- La commune de Suippes demande que la date limite de candidature pour la DETR et pour la DSIL intervienne après le vote du budget primitif concerné. Cette évolution permettrait de donner plus de temps aux échanges avec les services de l'État et d'appréhender l'ensemble des projets éligibles.
- Enfin, dans un souci de simplification, lorsque le cumul des deux dotations est possible, il faut que le même dossier puisse servir à l'instruction de l'attribution des deux dotations.

**Concernant la crise énergétique, la Commune de Suippes soutient les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus de :**

- **Créer un bouclier énergétique d'urgence** plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.
- **Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières** des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.
- **Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV)** – c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence - quels que soient leur taille ou leur budget

Le Conseil municipal à l'unanimité apporte son soutien à l'association des maires de France.

## **Fonction publique**

**DÉLIBÉRATION n° 2022-11-004 : Création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité à temps complet d'adjoint technique territorial**

Nathalie FRAN CART, conseillère Municipale Déléguée aux ressources humaines informe l'assemblée qu'un agent des Services techniques a demandé son détachement pour un autre ministère à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Il s'avère indispensable de procéder au recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin saisonnier d'activité (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois) allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 1<sup>er</sup> juillet 2023 inclus.

Cet agent assura des fonctions d'agent technique territorial à temps complet à raison de 35h00 semaine.

*Nathalie FRAN CART précise qu'un agent en détachement peut réintégrer sa collectivité d'origine et que l'on ne peut recruter pour une longue période dans la mesure où la période d'essai est de six mois minimum.*

**DÉLIBÉRATION n° 2022-11-005 : Création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité à temps complet d'adjoint technique territorial**

Nathalie FRAN CART, informe qu'un contrat aidé arrive à son terme. Celui-ci ne peut être reconduit.

Dans la mesure où l'agent déjà en poste donne entière satisfaction et qu'il y a un réel besoin sur la commune, il vous est donc proposé de créer cet emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité à temps complet d'adjoint technique territorial.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte cette création de poste à compter du 14 janvier 2023 pour une période de six mois.

**DÉLIBÉRATION n° 2022-11-006 : Création d'un poste non permanent d'un poste d'adjoint technique à temps non-complet 18h00 semaine service entretien**

Nathalie FRAN CART rappelle qu'afin d'assurer les missions d'agent d'entretien des bâtiments communaux ainsi que le bon fonctionnement du service entretien, il convient de prévoir la création d'un poste non-permanent d'adjoint technique territorial à temps non-complet, soit 18 heures semaine pour une durée de six mois, soit du 21 novembre 2022 au 31 mai 2023.

Il est rappelé que l'agent est déjà en poste. Un aménagement du temps de travail lui a été proposé et semble pour l'instant convenir. Dans le cas contraire il sera toujours possible de revoir la durée de travail hebdomadaire de ce contrat.

*Monsieur Youssef KOULLI souligne qu'il y a un réel travail d'optimisation effectué par les responsables de service afin de quantifier la durée hebdomadaire de travail.*

**DÉLIBÉRATION n° 2022-11-007 : Instauration d'un régime d'équivalence dans le cadre d'organisation de séjours et d'encadrement d'enfants**

L'organisation des activités extra-scolaires (exemple « mini-camps », centre aéré... l'été par les animateurs, adjoints d'animation et ATSEM de l'accueil de loisirs) nécessite de déterminer les modalités de décompte du temps de travail pour ce personnel.

A l'occasion des séjours de vacances avec nuitée, l'aménagement du temps de travail doit intégrer la nécessité d'une continuité dans l'encadrement des mineurs. Ainsi, il faut assurer leur prise en charge pour les levers, le repas, les soirées, les nuits mais aussi les activités quotidiennes.

Le système des équivalences permet de dissocier le temps de travail « productif » des périodes d'inaction (mais pendant lesquelles l'agent se trouve également sur son lieu de travail à la disposition de son employeur sans pouvoir vaquer librement à ses occupations personnelles). La présence d'adultes est indispensable auprès des jeunes enfants durant le séjour, soit du lundi au vendredi, 24h/24.

Nathalie FRANCART demande au Conseil de retenir le décompte du temps de travail des animateurs lors des séjours avec nuitée, tel que présenté, ci-dessous :

Personnel	Journée	Journée dimanche ou jour férié	Nuit
Contractuel de droit public ou privé	<b>Forfait 10 heures</b>	<b>Forfait 15 heures</b>	<b>Forfait 5 heures</b>
Stagiaire / titulaires	<b>Forfait 10 heures</b>	<b>Forfait 15 heures</b>	<b>Forfait 5 heures</b>

*Nathalie FRANCART souligne l'absence d'une réglementation de base à appliquer lors de ces mini-camps.*

*Monsieur le maire estime que ce forfait est équitable dans la mesure où il est le même pour tous.*

*Madame Gabrielle MAUCLERT souligne qu'un forfait de 10 heures n'est pas élevé. Madame Nathalie FRANCART répond qu'il faut rajouter 5 h par nuit, que l'agent soit ou non sollicité.*

## **Finances locales**

### **DÉLIBÉRATION n° 2022-11-008 : Attribution d'une subvention façade**

Le Conseil Municipal approuve avec 24 voix pour et une abstention (Madame Nathalie FRANCART) l'attribution d'une subvention de façade pour la somme de 400 €.

*Madame Sabine BAUDIER soulève qu'il s'agit du 10<sup>ème</sup> dossier pour cette année.*

### **DÉLIBÉRATION n° 2022-11-009 : Attribution d'une subvention au comité de la Marne de la ligue contre le cancer**

Dans le cadre de l'organisation des foulées Suippases, la Commune de Suippes a soutenu l'action Octobre Rose par la signature d'un partenariat avec le Comité de la Marne de la ligue contre le cancer.

La ligue a communiqué sur l'évènement en amont, et mis à disposition de la Commune des éléments de communication et a pris en charge financièrement le coût de la réalisation d'un bandeau. La Commune quant à elle fait figurer dans sa communication l'action « ligue contre le cancer » accompagné du logo de la ligue.

Afin de pérenniser ce partenariat, le comité d'organisation a proposé d'attribuer au comité départemental de la ligue contre le cancer une subvention de 200, 00 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte l'octroi de cette subvention à la Ligue contre le cancer.

### **DÉLIBÉRATION n° 2022-11-010 : Travaux de réhabilitation et mise aux normes de la salle des fêtes : Signature d'un avenant en moins-value à mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage**

Dans le cadre de l'étude de faisabilité des travaux de rénovation de la salle des fêtes, la commune de Suippes a confié au cabinet d'étude SEMCHA l'élaboration d'un programme prévisionnel des travaux. Le marché a été signé le 19 avril 2017. Il a été conclu entre le maître d'ouvrage et l'entrepreneur un contrat portant sur la mission d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage concernant la réalisation du projet de restructuration et mise en conformité de la salle des fêtes pour un montant notifié à 16 500, 00 € H.T.



Lors de la période d'établissement du Pré-programme, la Ville de Suippes a décidé de faire évoluer le projet de la salle des fêtes en une rénovation complète du bâtiment. La Commune a ainsi modifié le programme attendu sur ce projet et souhaite que l'équipement soit profondément rénové (performances thermiques renforcées, accessibilité et sécurité).

Compte-tenu de ces éléments, il a été acté d'intégrer le complément d'honoraires et de prestations correspondants selon la proposition du 08 octobre 2019 ci-dessous :

- Proposition du 8 octobre 2019 : 25 000, 00 € HT
- Marché initial du 19 avril 2017 : 16 500, 00 € HT

D'un commun accord entre la Ville de Suippes et la Semcha, il a été formalisé le 30 juin 2021 l'arrêt de la mission du bureau d'étude comme suit :

**Réalisation de la mission jusqu'au stade de l'Avant-projet définitif APD (les pièces écrites du DCE seront remises gracieusement par la Semcha).**

Le montant de l'avenant	- 17 430, 00 €
TVA (20%)	- 3 486, 00 €
Soit en TTC	- <b>20 916, 00 €</b>

Modification du marché :

	HT	TVA	TTC
Montant marché initial notifié	16 500, 00 €	3 300, 00 €	19 800, 00 €
Montant avenant n°1	8 500, 00 €	1700, 00 €	10 200, 00 €
Montant avenant n°2	(-17 430, 00 €)	(-3 486, 00 €)	(-20 916,00 €)
Nouveau montant marché	7 570, 00 €	1 514, 00 €	9 084, 00 €

L'avenant représente un coût inférieur de 17 430,00 € soit une moins-value de 69%.

La modification du programme initial est à l'initiative de la Commune et concerne un nouveau besoin non identifié dans le marché initial.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'avenant n°2 relatif au contrat d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et d'acter la fin de la mission du bureau d'étude Semcha.

## **Domaine et patrimoine**

### **DÉLIBÉRATION n° 2022-11-011 : Cession de la parcelle AK 0012**

La Commune de Suippes est propriétaire d'une parcelle en nature de terrain en friche, cadastrée AK 0012 sise Chemin de la Marzelle à Suippes. Cette parcelle est d'une superficie de 913 m<sup>2</sup>.

L'entreprise EARL Agri'coll représentée par son gérant Monsieur François COLLART a manifesté son intérêt à acquérir cette parcelle.

Il a donc été demandé l'avis des domaines en date du 28 octobre 2022 arrétant la valeur vénale pour cette parcelle à 2 400 € assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

Le Conseil municipal avec 24 voix pour et une abstention (Monsieur François COLLART) approuve la cession de cette parcelle au prix de 2 400 €.

*Monsieur Youssef KOULLI souligne que cette demande datait de 2020, suspendue en période électorale.*

### **DÉLIBÉRATION n° 2022-11-012 : Cession de la parcelle AK 0085**

La Commune de Suippes est propriétaire d'une parcelle en terrain à bâtir cadastrée AK 0085, sise Rue André Malraux à Suippes. Cette parcelle est d'une superficie de 278 m<sup>2</sup>.

Par courriel en date du 30 septembre 2022, Monsieur Romain DELIGNE a manifesté son intérêt à acquérir cette parcelle, au prix de 30 € le m<sup>2</sup>, soit au total 8 340 € alors que la valeur vénale de ce terrain est estimée à 3 205,34 € par les Domaines.

Le Conseil municipal à l'unanimité acte la cession de cette parcelle selon le prix convenu entre les deux parties, soit 8 340 €.

*Monsieur le maire souligne que le prix de vente de la parcelle est supérieur à celle des Domaines, minoré de 50 %..*

*Monsieur le maire rappelle que les frais de notaires sont toujours à la charge de l'acheteur.*

### **DÉLIBÉRATION n° 2022-11-013 : Adhésion à la Fondation du Patrimoine**

La Fondation du Patrimoine a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité, public et privé, par le biais d'un dispositif d'aides financières, en collaboration avec les collectivités et les services de l'Etat.

L'adhésion à la Fondation du Patrimoine permet à la collectivité de bénéficier d'une aide financière et technique ainsi que des réseaux de mécènes qui la composent.

Au regard du nombre d'habitants de la commune, le montant de la cotisation annuelle s'élève à 230 €.

Le Conseil municipal à l'unanimité ACCEPTE l'adhésion de la Commune à la Fondation du Patrimoine et AUTORISE le Maire à signer toutes les conventions de partenariat avec la Fondation du Patrimoine ainsi que les conventions de mécénat avec les partenaires pressentis, et autorise la Fondation du Patrimoine à collecter des fonds pour le compte de la Commune.

*Rappelons que les travaux de réhabilitation de l'orgue ont pu se concrétiser grâce à un appel aux dons lancé par la Fondation du Patrimoine à la demande de la Commune et des Amis de l'orgue.*

## **Vie sportive**

### **DÉLIBÉRATION n° 2022-11-013 : Approbation d'une convention de mise à disposition du Complexe sportif**

Dans le cadre de sa politique de développement des partenariats avec les forces vives présentes sur son territoire, la Commune de Suippes envisage de nouer un partenariat avec la Communauté de Brigade de Gendarmerie.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité prend acte du partenariat entre la Commune de Suippes et la Communauté de Brigade de Gendarmerie.

## INFORMATIONS DIVERSES

### **Jacques JESSON**

◦ Propose de sécuriser les passages pour piétons et plus particulièrement celui du parc Buirette. Pour cela, il soumet l'idée après avoir consulté Monsieur GASSER d'implanter des totems. Cette hypothèse a déjà été émise lors de précédentes commissions mais n'a pas été retenue en raison notamment de son encombrement sur le trottoir.

Monsieur Olivier DECAD souligne qu'un totem coûte environ 1 900 €.

Monsieur Olivier DECAD intervient et propose un éclairage LED au-dessus du passage afin de le rendre bien visible.

Monsieur Olivier DECAD et Jacques JESSON se rencontreront la semaine prochaine pour travailler sur ce sujet.

### **Nathalie FRANCART**

◦ Des personnes ont été reçues pour le poste d'ASVP. Pour l'instant, aucun candidat retenu.

◦ Le poste de Mme JOANNES sera à pourvoir en début d'année prochaine. A ce jour, aucune décision arrêtée quant à son remplacement.

◦ Madame CUVILLIER, agent d'entretien a cessé son activité le mardi 22 novembre, après une trentaine d'années passée au sein de la collectivité. Le départ en retraite sera effectif à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022.

### **Didier HEINIMANN**

◦ Salle des fêtes : La commission d'appel d'offres se réunit le vendredi 25 novembre. L'architecte présentera tous les lots des entreprises, d'ores et déjà pourvus. Il nous restera à comparer les différentes offres et opter pour le choix des entreprises.

◦ L'association Familles Rurales présentera son activité « Halte-répît » lors du conseil municipal du 14 décembre, 19h. L'association propose un service de proximité en faveur des aidants familiaux et des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une pathologie apparentée. La « Halte-répît » est un lieu d'accueil pour les personnes malades afin de soulager pour quelques heures, le temps d'un après-midi de repos pour les aidants.

### **Sabine BAUDIER**

◦ Remercie les Services techniques pour leur mobilisation active à la suite de la mini tornade du jeudi 17 novembre.

◦ L'immersion des agents des Services techniques au sein de la société THIRION se poursuit.

◦ En ce qui concerne les illuminations de Noël, seul le centre-bourg sera illuminé.

◦ Pour l'instant le plan de sobriété énergétique n'est pas appliqué, cela ne saurait tarder.

◦ Les travaux du Quai du midi entraînent des coupures dans certains secteurs.

◦ Le règlement du parc Buirette est en cours de réalisation. Pour plus de visibilité il sera illustré de pictogrammes et d'un QR code, l'ancien règlement étant jugé rébarbatif.

### **Natacha BOUCAU**

◦ Les conseils d'écoles ont eu lieu.

◦ Une mutualisation des achats est envisagée avec le collège Louis Pasteur.

◦ Les effectifs du périsco du matin sont corrects, ceux du soir sont élevés. 80 enfants à l'école Jules Ferry pour 3 animateurs.

Le service continue de développer des projets.

Les coûts de la cantine, des mercredis récréatifs, du périscolaires & de l'ACM seront à revoir.

Les agents du Pôle enfance jeunesse seront présents sur le marché de Noël ainsi que les enfants des mercredis récréatifs pour des chants et des danses. Un stand d'objets d'artisanat africain sera également présent pour une vente au profit de l'association Savoir Ivoire.

### **Corine LECLERC**

- Le 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Une banderole, fabriquée par un atelier de l'Elan Argonnais, a été installée place de la mairie par les Services techniques.  
*Des professionnels et des bénévoles interviendront, devant les supermarchés et sur le marché* afin de sensibiliser et d'informer la population. Des flyers seront distribués.  
Il a été rappelé un féminicide dans un village avoisinant.  
En 2022, encore beaucoup trop de femmes meurent sous les coups de leurs maris, conjoints.  
Actuellement la médiathèque propose des ouvrages sur ce sujet.

- Une action sera menée le 08 mars prochain lors de la journée des droits de la femme. Une exposition est prévue.

### **Martine LORIN**

- Informe de la collecte nationale des banques alimentaires les 25 (a-midi) et 26 novembre. Elle remercie les conseillers municipaux et les bénévoles pour leur implication. Comme chaque année, les denrées seront collectées dans les magasins CARREFOUR CONTACT, LIDL et ALDI. Monsieur Jean-Noël OUDIN sera chargé du ramassage des denrées non périssables pour les stocker aux locaux de la banque alimentaire
- Déploire que l'ancienne trésorerie ne puisse accueillir le « Réseau Solidaire » (nouvelle appellation de l'Aide alimentaire de Suippes et sa Région) en raison de la dégradation du bâtiment (pas d'électricité, pas chauffé, fuites sur la toiture, beaucoup de moisissures). Monsieur Olivier DECAD signale que les travaux ont commencé et qu'un devis est en cours concernant les travaux de réfection du faux plafond de l'entrée.
- Regrette qu'il n'y ait pas plus d'actions pour le TÉLÉTHON. Souhaiterait recueillir des dons lors du marché de Noël. Une audition des élèves de l'école de musique en l'église St Martin sera donnée le vendredi 02 décembre.

### **Magali SALUAUX**

A été contactée par un journaliste d'Hardheim. Celui-ci sollicitait l'envoi de photos à la suite de la tornade afin de préparer un article concernant cet épisode.

### **Noël DEZ**

Aurait souhaité que Jean-Pierre CONTER soit remercié pour ces vingt ans de bénévolat au service de l'Aide alimentaire. Mesdames LORIN et LECLERC répondent que les remerciements ont été faits.

### **Gabrielle MAUCERT**

Remarque qu'il manque des tonnelles pour l'organisation du marché de Noël

### **Valérie MORAND**

Souligne que la rue du Faubourg St Jacques est dans le noir depuis plusieurs semaines. Didier Heinemann répond que des lampadaires branchés sur une même armoire ont été débranchés Quai du Midi en raison des travaux, en attente du raccordement.

### **Mickaël ROSE**

- Les Foulées suippases ayant lieu à la même date que les Foulées roses de Charlevilles-Mézières, il a été acté de changer de date. Les Foulées suippases auront donc lieu le 1<sup>er</sup> novembre 2023 au matin dans le cadre d'octobre rose.

◦ La 2<sup>ème</sup> édition du Canis Soppia se déroulera le dimanche 07 mai 2023.  
Ensuite cette manifestation se fera tous les 2 ans.

◦ La Commune a obtenu le renouvellement du label « Commune sportive Grand-Est 2022-2026 ». Les pancartes « Ville active et sportive » n'ont pas encore été installées dans la commune. La première plaque est donnée, les autres seront à la charge de la collectivité et devront être installées au gymnase et aux entrées de la ville.  
Une plaque sera inaugurée le 14 janvier 2023 lors de la journée Handisport.

### **Monsieur le Maire**

◦ Est revenu sur la mini tornade du jeudi 17 novembre.

Remercie les élus, le service administratif de la mairie, les Services techniques, les pompiers, l'armée, les bénévoles, pour leur aide durant ces 2 jours où il fallait sécuriser les bâtiments, dégager routes et trottoirs, bâcher et surtout reconforter les personnes sinistrées.

Une cinquantaine de maisons endommagées, un Centre de secours partiellement détruit mais bien heureusement aucun blessé n'est à déplorer.

Alain CHAPRON demande si cet épisode météorologique soudain et très violent est reconnu comme catastrophe naturelle.

Le maire répond que non. L'événement climatique rentre dans le cadre du phénomène « Tempête, neige et grêle ».

Les assurés doivent prendre attache auprès de leur assureur. L'indemnisation sera fonction du type de contrat souscrit.

◦ La cérémonie du 11 novembre s'est très bien déroulée, toutefois un peu longue notamment les discours devant la stèle « L'aile brisée ».

La délégation coréenne était satisfaite de la matinée suivie l'après-midi de la visite du village détruit de Perthes -les-Hurlus et de la Main de Massiges.

◦ Informe qu'il a été invité avec d'autres maires, le mercredi 23 novembre au palais présidentiel dans le cadre du congrès des maires de France. Ce fut une belle expérience mais ce genre de cérémonie ne prête pas à discussion avec le président de la République trop sollicité, idem pour la première ministre. Il a pu toutefois se rapprocher de directeurs de cabinet. L'Elysée est un superbe bâtiment à visiter lors des journées du patrimoine.

◦ Le corps de garde sera probablement loué (pas de bureau à titre gracieux) à Familles Rurales et à l'Elan Argonnais.

◦ Le marché de Noël aura lieu le samedi 17 décembre, à partir de 14h00.

◦ Samedi 26 novembre, la Ste Cécile avec un concert à l'église.

◦ Samedi 10 décembre, la Ste Barbe – le programme reste à définir.

◦ La Communauté de Communes va entreprendre le nettoyage de la rivière aux points relevés juste avant la Covid.

◦ Cet après-midi, un premier compte-rendu sur l'étude de la revitalisation du centre-bourg en présence des différents bureaux d'étude. Une première ébauche des résultats sont attendus pour cette fin d'année. En janvier, une exposition permettra aux administrés de comprendre les enjeux de cette étude afin d'avoir une vision de Suippes dans 10, 15 voire 20 ans.

◦ Souligne qu'au niveau de la gestion des déchets, le tri des emballages se simplifie.

A compter du 1er janvier 2023, tous les emballages sans distinction iront dans les sacs jaunes.

◦ Des bacs seront distribués l'année prochaine (le planning de distribution n'a pas encore été défini à ce jour)

◦ Les sacs jaunes et les bacs noirs seront collectés le même jour.

- Le ramassage aura lieu une fois par semaine (jour à définir) dans le centre-bourg et tous les quinze jours pour le reste du territoire.
  - A compter de janvier 2024, une tarification à la levée sera instaurée.
- La Communauté de communes a édité un numéro spécial « Gestion des déchets » que vous recevrez prochainement dans votre boîte aux lettres.

- Vendredi 06 janvier, vœux en commun avec la Communauté de Communes.

**Magali SALUAUX**

Vient de recevoir l'article du journal d'Hardheim. Nos amis allemands lancent une collecte de dons sur leur marché de Noël. Les fonds recueillis aideront leurs camarades pompiers Suippas à la reconstruction du Centre de secours. Une belle solidarité allemande.

**Valérie MORAND**

Informe d'une nouvelle vie, après plusieurs années de sommeil, pour l'association des donneurs de sang bénévoles de Châlons.

Séance levée à 22h00

# VILLE DE SUIPPES

## ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice. (27)

Nombre de membres présents ..... (25)

Nombre de suffrages exprimés.... (25)

VOTES : Pour..... (\_\_\_)

Contre..... (\_\_\_)

Abstentions..... (\_\_\_)

Date de convocation : 18 NOVEMBRE 2022.

Présenté par Monsieur le Maire,  
A SUIPPES, : 18 NOVEMBRE 2022.

Le Maire,

**François COLLART**

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire  
A SUIPPES, le : 24 NOVEMBRE 2022

**Le Maire**

**Secrétaire de séance**

François COLLART

Laurence TOURNEUR